



# AVIS PUBLIC

Édition du 20 juillet 2019

## AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0869-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté avec modifications le règlement intitulé « Règlement numéro 0869-2019 modifiant le règlement numéro 0669-2016 sur les conditions de délivrance du permis de construction afin de modifier la définition de « *Sur la rue en bordure* » pour ainsi prévoir certaines modalités de la desserte en servitude, initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP15-2019 ».
2. Que l'objet du projet de règlement est de modifier le règlement sur les conditions de délivrance du permis de construction de façon à identifier des lots comme étant des lots non desservis (sans les services d'aqueduc et d'égout) en modifiant l'annexe A intitulée « Plan du périmètre d'urbanisation ».
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 15 juillet 2019.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 15 juillet 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 20 juillet 2019.

L'assistante-greffière,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier